



## Grille de classification SYNTEC [v 01]

Expertise Grille de Classification SYNTEC.

<http://www.logitheque.com/fiche.asp?i=34782>

Editeur.....: <http://www.expertisepaye.com/>  
Site web.....: [http://www.expertisepaye.com/grille\\_de\\_classification\\_syntec](http://www.expertisepaye.com/grille_de_classification_syntec)  
Particularités.....: Nécessite Excel, Winrar (en version gratuite) et Flash Movie Player (en version  
A été téléchargé.....: 593 fois.  
Note Utilisateurs.....:  
Scoring Logitheque...: 90  
Date d'inscription...: 17/1/2012  
Fiche mise à jour le.: 6/2/2012  
Type du logiciel.....: Shareware  
Prix.....: 35 € (prix indicatif sous réserve de modification de l'éditeur)  
Achat en ligne.....: [http://www.expertisepaye.com/grille\\_de\\_classification\\_syntec](http://www.expertisepaye.com/grille_de_classification_syntec)  
Langue.....: Français  
Système.....: Win 2008-Win 2003-Win 2000-Win NT-Win XP-Win Me-Win 98-Win 95  
Runtime.....:  
Setup.....: Pas d'installation  
Date du fichier.....: 4/2/2012  
Taille du fichier....: 6067078 octets.  
Téléchargement.....: <http://www.logitheque.com/fiche.asp?i=34782>

### Descriptif de l'éditeur

Expertise Classification vous permettra d'établir la grille de classification de vos salariés ETAM et CADRE, selon les dispositions de la convention collective, applicable au personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs conseils et des sociétés de conseil du 15 décembre 1987.

Nous précisons que tous les articles que nous utilisons sont à jour à la date du 01/01/2012 et sont également en vigueur étendue. C'est-à-dire qu'ils sont applicables à la totalité des entreprises soumises à cette convention collective.

Il vous permettra aussi, de connaître le montant du salaire minimum mensuel, correspondant à chaque fonction, pour une durée hebdomadaire du travail de 35 heures, soit 151.67 heures par mois (35\*52/12). Ceci dans le respect de l'avenant N° 39 du 29 juin 2010, étendu par arrêté du 27 octobre 2010, applicable à compter de sa parution au journal officiel à la date du 13 novembre 2010.

Ces éléments vous permettront de hiérarchiser de manière cohérente, chaque fonction et position de votre entreprise, selon les tâches qui leur correspondent. Vous pourrez ainsi, déterminer de manière claire et dans le respect de l'application de votre convention collective, les coefficients correspondants, qui vous donneront les salaires minimums et les droits de chacun de vos salariés.